

-----  
**EXTRAIT  
DU  
REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU  
CONSEIL DE COMMUNAUTE**  
-----

**Séance du 20 février 2004  
(convocation du 9 février 2004)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt Février Deux Mil Quatre à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. JUPPE Alain, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, M. CANIVENC René, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. DAVID Alain, M. DUCHENE Michel, Mme EYSSAUTIER Odette, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, M. MARTIN Hugues, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. VALADE Jacques, M. ANZIANI Alain, M. BANAYAN Alexis, M. BANNEL Jean-Didier, M. BAUDRY Claude, M. BELLOC Alain, M. BOCCHIO Claude, Mme BRUNET Françoise, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CARTI Michel, Mme CASTANET Anne, M. CASTEL Lucien, M. CASTEX Régis, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, Mme CHARBIT-BONNATERRE Myriam, M. CHAUSSET Gérard, M. CHAZEAU Jean, Mme COLLET-LEJUIF Sylvie, Mme CONTE Marie-Josée, M. CORDOBA Aimé, M. COUTURIER Jean-Louis, Mme CURVALE Laure, M. DANE Michel, Mme DARCHE Michelle, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme DELAUNAY Michèle, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, M. DUCASSOU Dominique, M. DUTIL Silvére, Mme FAORO Michèle, M. FAYET Guy, M. FERILLOT Michel, M. FEUGAS Jean-Claude, M. FLORIAN Nicolas, M. GRANET Michel, M. GUICHOUX Jacques, M. HERITIE Michel, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JUNCA Bernard, Mme KEISER Anne-Marie, M. LABARDIN Michel, Mme LACUEY Conchita, Mme LIMOUZIN Michèle, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MILLET Thierry, M. MONCASSIN Alain, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PALVADEAU Chrystèle, Mme PARCELIER Muriel, M. POIGNONEC Michel, M. PONS Henri, Mme PUJO Colette, M. QUANCARD Joël, M. REBIERE André, M. REDON Michel, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, M. TAVART Jean-Michel, Mme TOUTON Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

**EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :**

M. CAZABONNE Didier à M. DUCHENE Michel  
M. FELTESSE Vincent à M. SEGUREL Jean-Pierre  
M. HOUDEBERT Henri à M. HERITIE Michel  
M. ROUSSET Alain à Mme CARTRON Françoise  
M. BELIN Bernard à M. TAVART Jean-Michel  
M. BENOIT Jean-Jacques à M. ANZIANI Alain  
M. BREILLAT Jacques à M. CAZABONNE Alain  
Mlle COUTANCEAU Emilie à M. BRANA Pierre  
M. DAVID Jean-Louis à M. VALADE Jacques  
M. DELAUX Stéphan à M. DUCASSOU Dominique  
M. DOUGADOS Daniel à Mme DE FRANCOIS Béatrice

Mme DUMONT Dominique à M. MOULINIER Maxime  
M. GOURGUES Jean-Pierre à M. MERCIER Michel  
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. GUICHOUX Jacques  
M. JOUVE Serge à M. JAULT Daniel  
M. LOTHAIRE Pierre à M. QUANCARD Joël  
M. MAMERE Noël à M. DANE Michel  
M. MERCHERZ Jean à Mme WALRYCK Anne  
Mme MOULIN-BOUDARD Martine à M. BRON Jean-Charles  
M. QUERON Robert à M. CANIVENC René  
Mme VIGNE Elisabeth à Mme TOUTON Elisabeth

Mme BRUNET Françoise à Mme DARCHE Michelle (à partir de 10 h 00)  
Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude à M. CANOVAS Bruno (jusqu'à 10 h 30)  
Mme CASTANET Anne à M. BOCCHIO Claude (jusqu'à 10 h 00)  
M. FREYGEFOND Ludovic à M. LAMAISON Serge (jusqu'à 10 h 15)  
M. REDON Michel à M. RESPAUD Jacques (jusqu'à 10 h 00)

**LA SEANCE EST OUVERTE**

**Marchés publics - Construction du tramway 1ère phase - Réalisation des systèmes d'énergie traction et du cablage 750 volts (CFO 01) - Marché n°00/326 U - Avenant n°2 - Autorisation**

Monsieur CAZABONNE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Afin de doter le réseau tramway d'une alimentation électrique des rames sous une tension continue de 750 volts, un marché a été consenti au groupement EI ATLANTIQUE NORD/ SECHERON pour un montant de 6 364 600, 83 € HT soit 7 612 062, 59 € TTC, notifié le 30 Octobre 2000 sous le n°00/326 U.

Des modifications intervenues à 3 niveaux, fonctionnel, technique et induites par le choix de l'alimentation par le sol, ont, dans un premier temps, entraîné une légère incidence financière ainsi qu'une prolongation des délais contractuels.

Le montant total de ces modifications s'élevait à 390 159,10 € HT représentant 6,13 % du montant du marché de base et a été contractualisé par un avenant n° 1, autorisé par délibération 2003/0261 du Conseil de Communauté du 29 avril 2003, qui portait le nouveau montant du marché à 6 754 759,93 € HT soit 8 078 692,88 € TTC.

Depuis, de nouvelles prestations supplémentaires ou modifications doivent être effectuées

- Essais d'interface en ligne entre les équipements énergie traction et l'alimentation par le sol (APS), tant pour fiabiliser les systèmes que pour vérifier la sécurité des personnes et la pérennité des installations électriques, à la demande du STRMTG, organe de contrôle de l'Etat.  
Ces prestations complémentaires génèrent une plus-value maximale de 22 800 € HT.
- Câblage provisoire dans la sous-station de redressement (SSR) Sainte Catherine pour pallier l'indisponibilité de la multitubulaire au niveau de la station Quinconces.  
L'incidence financière est estimée au plus à 4 000 € HT.
- Adaptation technique d'éléments électriques dans les sous-stations de redressement équipées pour l'APS pour des raisons de sécurisation entraînant une plus value maximale de 9 450 € HT.
- Prestations d'expertise d'incidents APS en interface avec les courants forts : 3 644,00 € HT.

- Remise en état de deux disjoncteurs de voie, à Stalingrad et Sainte-Catherine, prématurément usés par les dysfonctionnements de l'alimentation par le sol (fréquences d'ouvertures/fermetures anormalement élevées) pour un coût de 6 833,92 € HT.
- Provisions pour maintenances ultérieures sur DV suite aux défauts générés par l'APS avant installation des coffrets nouvelle version pour un montant maximum de 30 000 € HT.
- Réalisation d'essais d'investigation de l'origine des ouvertures de disjoncteurs provoquées par l'alimentation par le sol pour un montant de 17 242,80 € HT.

Le montant total maximal de ces modifications s'élève à 93 970,72 € HT, soit 1,47 % du montant du marché de base.

En conséquence, il y a lieu de conclure un avenant n°2 au marché n°00/326 U entérinant ces éléments pour un montant maximal de 93 970,72 € HT, soit 112 388,98 € TTC et portant le nouveau montant du marché au maximum à 6 848 730,65 € HT soit 8 191 081,85 € TTC, soit une augmentation de 7,54 % par rapport au marché de base.

Le montant cumulé des 2 avenants dépassant 5% du marché initial, la Commission d'appel d'offres a été saisie pour avis. Réunie le 3 février 2004, elle a émis un avis favorable.

De plus la réalisation de ces prestations et le retard de la mise à disposition de plusieurs SSR entraîne une prolongation de délai supplémentaire jusqu'au 28 février 2004.

En application des articles L2121-12 et 2121-13 du Code Général des Collectivités Territoriales, le projet d'avenant est à la disposition des conseillers communautaires qui peuvent venir le consulter au service des Marchés Publics.

Aussi, compte tenu des éléments évoqués ci-dessus, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir entériner cet avenant et autoriser M. le Président :

- à signer l'avenant n° 2 au marché n° 00/326 U pour un montant maximal de 93 970,72 € HT, soit 112 388,98 € TTC et portant le nouveau montant du marché au maximum à 6 848 730,65 € HT soit 8 191 081,85 € TTC et prolongeant son délai de réalisation de 2 mois.
- à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 20 février 2004,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
le Vice -Président,

M. ALAIN CAZABONNE



